



ÊTRE INTERVENANT EN ESPACE DE RENCONTRE

Deux modules de 2 journées chacun :

M1 Jeudi 8 & vendredi 9 juin 2023

M2 Jeudi 14 & vendredi 15 septembre 2023

Aujourd'hui les séparations/les divorces sont de plus en plus importants, environ 50% des couples sont concernés par ces situations familiales et de plus en plus précocement, l'âge moyen des enfants est de cinq ans. Ces situations peuvent avoir pour conséquence un conflit aigu entre les parents et une rupture de relation entre le parent qui ne partage pas le quotidien de la vie de l'enfant. Ce conflit peut s'installer voire s'enkyster.

L'objectif de l'Espace Rencontre est de permettre l'accès de l'enfant à ses deux parents, parfois d'établir ou rétablir le lien, de restaurer à minima une relation souvent endommagée, et de garantir à l'enfant la possibilité d'avoir accès à chacun de ses deux parents, à ses grands-parents dans un espace apaisé et contenant.

La rencontre avec les familles sollicite fortement, et à plusieurs titres, les professionnels appelés à travailler dans ces espaces d'accueil : confrontation à la dualité amour/haine, au conflit non résolu et agi, à la violence physique et morale sur les adultes, mais également aux violences subies par l'enfant tiraillé entre ses deux parents séparés et objet de pressions affectives contradictoires et destructrices.

Initiés à la fin des années 80 ces espaces se sont construits en regard des changements familiaux, de l'augmentation du nombre des séparations et en prenant appui sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Enfin le référentiel national des Espaces de Rencontre (2019) indique :

« Une formation portant sur la spécificité de l'accueil en espace de rencontre doit obligatoirement être suivie par tous les intervenants en espace de rencontre. Des formations complémentaires à la formation initiale des intervenants en espace de rencontre doivent être régulièrement mises en place afin que les intervenants de l'espace de rencontre puissent adapter leurs pratiques professionnelles au regard notamment de la complexité de certaines situations accueillies dans les structures.

Il doit alors être indiqué dans la fiche d'identification, les formations mises en place afin de justifier des typologies d'accueil des familles en espace de rencontre ».

Cette posture professionnelle nécessite un renforcement des acquis professionnels pour déterminer une méthode d'accompagnement et d'intervention spécifique.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire aura acquis la capacité à :

- Repérer l'évolution sociologique de la famille et des rôles parentaux.
- Connaître la construction identitaire et psychoaffective de l'enfant, ses réactions face au conflit de ses parents, les processus d'attachement.
- Évaluer la relation du parent, qui vit au quotidien avec l'enfant, avec le parent qui doit se conformer aux rencontres avec l'enfant dans cet espace.
- Approfondir les connaissances du Droit de la Famille qui encadre la parentalité, la filiation, la Protection de l'Enfance et les Droits de l'Enfant, le principe du contradictoire dans le cadre de la procédure, repérer les différents acteurs du champ judiciaire et la lecture des décisions rendues par le Magistrat.
- Construire une posture spécifique à l'accompagnement de ces situations de ruptures de relations intrafamiliales dans lesquelles l'enfant est un enjeu du conflit de ses parents.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Une approche théorique des différentes thématiques.

Des mises en situation, des études de cas permettront aux participants d'analyser les multiples aspects juridiques

de ces situations, de consolider leur posture professionnelle.
Des documents, constituant une banque de données, seront adressés en amont de la formation par un support padlet.

CONTENUS ET PROGRAMME DE LA FORMATION

MODULE 1

Jeudi 8 Juin 2023

Matin : L'histoire des Espaces Point Rencontre et leur évolution.

La famille aujourd'hui : évolution.

Déontologie des espaces rencontres.

Après-midi : Accueillir et accompagner la demande

Vendredi 9 Juin 2023

Matin : Les différents écrits en Espace Rencontre

Après-midi : Confidentialité et information préoccupante, signalement

BILAN INTERMEDIAIRE

MODULE 2

Jeudi 14 septembre 2023

Matin : L'enfant et l'adolescent (construction identitaire)

L'enfant face à la séparation parentale conflictuelle.

Après-midi : Méthodologie des entretiens/ Les écrits

Vendredi 15 septembre 2023

Matin : L'autorité parentale et les droits du mineur

Travailler avec les Magistrats et les avocats (et l'avocat du mineur)

Après-midi : Approfondissement

BILAN GLOBAL

ÉLÉMENTS MATÉRIELS

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire.
- Support de cours au format numérique projeté sur écran.
- Accès à un padlet permettant de consulter et utiliser une banque de données.

FORMATEURS ET RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

Cette formation est sous la responsabilité de la Ligue Française pour la santé mentale (LFSM) ; elle est animée par :

- **Delphine CHAUVEINC**, médiatrice familiale D.E., ancienne avocate.
- **Alice DALAINE**, psychologue clinicienne, intervenante en Espace Rencontre.

PUBLIC CONCERNÉ

Les intervenants d'Espaces Rencontre : professionnels du champ du social, de la psychologie et/ou du Droit.

Le groupe peut accueillir a minima 7 participants et de 15 au maximum.

Si ce nombre n'est pas atteint la LFSM peut prendre la décision d'annuler la session.

PRÉ-REQUIS

Les candidats doivent justifier d'un exercice au sein d'un Espace Rencontre.

V2 08/03/2023

INSCRIPTIONS ET MODALITÉS D'ACCÈS

Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée des dossiers complets, les inscriptions doivent arriver dans un délai de trois semaines avant le début de la formation au plus tard.

Le dossier d'inscription est disponible sur le site de la LFSM rubrique « *Votre formation en pratique* » ou sur le Padlet « *Votre formation en pratique* » :

<https://padlet.com/Liguefsm/3wbfdas1rdm8npck>

DURÉE ET DATES

Cette session de formation est d'une durée de quatre jours, qui se déroulent de 9h à 17h soit 28 heures au total est aux jours suivants :

- M1 Jeudi 8 & vendredi 9 juin 2023
- M2 Jeudi 14 & vendredi 15 septembre 2023

LIEU DE FORMATION

La formation se déroule dans les locaux de la LFSM au 11 rue Tronchet 75008 Paris. Métro : Madeleine, Saint Lazare.

COUT

Le coût de cette session de formation est de 150€/j soit 600€ pour les deux modules, dans le cadre d'inscription individuelle ; de 200€/j soit 800€ pour les deux modules, dans le cadre d'une prise en charge employeur. Elle peut faire l'objet d'une prise en charge employeur ou pour une demande de prise en charge par un OPCO, un fond de formation pour les professionnels exerçant en secteur libéral. Le coût s'entend TTC, la LFSM étant une association elle n'est pas assujettie à la TVA. Un acompte de 100€ doit être joint à la demande d'inscription

ÉVALUATION & VALIDATION

Une convention de formation avec l'employeur ou le stagiaire est adressée après retour de la fiche d'inscription.

Cette session de formation s'inscrit dans le cadre de la formation continue, une attestation de suivi sera délivrée à l'issue de la session en regard des fiches d'émargement.

En amont et en aval de la session un questionnaire d'auto-évaluation. A la fin de chaque session une évaluation orale est effectuée par le formateur et permet d'ajuster le mode pédagogique. À l'issue de la session une évaluation orale qualitative est effectuée, puis un questionnaire de satisfaction est remis à chaque participant.

L'analyse de ces éléments permet aux formateurs d'ajuster leur mode d'intervention au plus près des attentes des participants.

La synthèse est adressée à chaque participant, au formateur et aux employeurs.

ACCESSIBILITE

La Ligue Française pour la Santé Mentale est soucieuse d'accueillir au mieux tous les publics et porte une attention particulière aux personnes en situation de handicap.

Si vous êtes concerné, prenez attache avec notre référent handicap, lfsm@lfsm.fr ou 01 42 66 20 70.

V2 08/03/2023